

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET GREFFE**

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-M-291**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Le « *Règlement numéro 2020-M-291 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et certaines contributions à des services municipaux* » a été adopté par le conseil de la Ville lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 et **est entré en vigueur le 21 août 2020**.

Un certificat de conformité a été émis le 20 août 2020 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise à assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement, visés au règlement, à la conclusion d'une entente relative à des travaux municipaux conformément aux articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 7 juillet 2020) ».

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Me Stéphanie Allard, directrice du Service juridique et greffière**